



Direction Générale des Services

Direction du Développement Territorial

DDT-Service des Contrats

Affaire suivie par : N. Béneyto
Poste: 76 39

2012-CG-6-3841

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 21 décembre 2012

**POLITIQUE A04 AMÉLIORER LES GRANDS
ÉQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX**

**CONTRATS RURAUX DE
GRESSEY, GUITRANCOURT ET PRUNAY-EN-YVELINES**

Code A 0201
Secteur Permettre aux communes yvelinoises de se doter d'équipements en phase avec les besoins de leur territoire
Programme Contrats ruraux

Données financières	Investissement			Fonctionnement
	AP	CP sur AP	CP sur EPI	CP
Enveloppes de financement				
Montant actualisé	1 800 000 €	0 €		
Montant déjà engagé	1 232 976 €	0 €		
Montant disponible	567 024 €	0 €		
Montant réservé pour ce rapport	315 000 €	0 €		

	Montants	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Répartition CP de l'AP	1 800 000 €	0 €	236 737 €	643 648 €	433 639 €	328 680€	157 296 €	0 €
Répartition de l'échéancier du présent rapport	315 000€	0 €	21 000 €	136 500 €	157 500 €	0 €		

Les contrats ruraux concourent à développer l'offre d'équipements et de services et à valoriser le cadre de vie au travers d'actions sur les espaces publics, l'environnement et le patrimoine. Ils peuvent être mis en œuvre sur le territoire rural du département, soit 157 communes.

Les communes de GRESSEY, GUITRANCOURT et PRUNAY EN YVELINES ont sollicité le Conseil Général pour signer un contrat rural. Ces contrats représentent une subvention de 105 000 € par collectivité.

Les contrats ruraux permettent aux collectivités de moins de 2 000 habitants, avec l'aide du Département et de la Région, de réaliser des travaux de construction, de restauration ou d'aménagement nécessaires à la vie locale et à la conservation du patrimoine.

Le règlement des contrats ruraux en vigueur, adopté par la délibération du Conseil Général en date du 24 octobre 2003, précise les modalités de prise en compte des investissements liés aux thèmes d'intervention énumérés ci-dessus.

Ce règlement fixe le montant de la dépense subventionnable hors taxes par contrat à :

- 300 000 euros pour les communes de moins de 1 000 habitants,
- 370 000 euros pour les communes entre 1 000 et 2 000 habitants,
- 762 245 euros pour les structures intercommunales de moins de 2 000 habitants.

Avec un taux de 35 % la subvention départementale s'élève donc au maximum à 105 000 euros pour les communes de moins de 1000 habitants, à 129 500 euros pour les communes entre 1000 et 2000 habitants et à 266 786 euros pour les structures intercommunales de moins de 2000 habitants.

La procédure d'obtention d'un contrat, qui est menée conjointement avec la Région Ile-de-France, s'effectue par l'adoption du dossier par le Conseil Général puis par la Commission Permanente du Conseil Régional et la signature du contrat.

La durée du contrat est de cinq ans maximum, à l'issue desquels un nouveau contrat peut être engagé. Le présent rapport a pour objet de proposer l'adoption des dossiers de contrats suivants :

	Equipements sociaux	Equipements scolaires	Equipements sportifs et socio-éducatifs	Equipements culturels	Aménagement d'espaces et autres équipements
Contrat rural de GRESSEY			X		X
Contrat rural de GUITRANCOURT					X
Contrat rural de PRUNAY EN YVELINES				X	X

Ces contrats sont décrits dans les fiches de synthèse ci-jointes.

CONTRAT RURAL DE GRESSEY

(3^{ème} contrat rural)

I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 710 hectares.

Localisation de la collectivité : à l'ouest du département dans le canton de Houdan

Population : 555 habitants (RP 2009 population totale)

Evolution depuis 1999-2009 : +15,8% (pop. RGP 99 : 479 habitants)

Solde migratoire 1999-2008 : + 7 %

Logements : 243 logements en 2008

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 2 logements

II- Environnement de la collectivité

Le POS approuvé le 16 février 2001 et modifié le 5 janvier 2009 a pour objectifs de conserver au village son caractère rural, maintenir l'activité agricole et assurer la protection de l'environnement et des paysages.

SDADEY : La commune est située dans le territoire à dominante rurale.

SDEN : Les préconisations portent sur la protection du secteur stratégique des franges de la forêt de Civry au nord de la commune.

SDVVV : un itinéraire cyclable en site propre et en site partagé, identifié au schéma départemental, traverse la commune du nord au sud.

EPCI : La commune est membre de la communauté de communes du Pays Houdanais.

EPFY : La commune n'a signé aucune convention foncière.

III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La commune souhaite aménager l'îlot du centre bourg qui regroupe l'ensemble des équipements communaux et les espaces publics de la commune. Cette requalification a pour objectif d'ouvrir l'îlot sur le reste du village, en y implantant trois nouveaux équipements (ateliers municipaux, parking paysager et espace détente) tout en préservant le potentiel naturel du site.

IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains.

Construction d'un atelier municipal

Les matériels et matériaux des ateliers techniques communaux sont actuellement entreposés dans différents locaux répartis sur le territoire communal. Ces locaux trop petits n'incluent pas d'espaces de travail pour les petites réparations et ne répondent plus aux normes d'hygiène et de sécurité des agents. Enfin, leur capacité de stockage est insuffisante et le stockage extérieur est inexistant.

La commune souhaite construire un nouveau bâtiment de 115 m², qui comprendra des espaces dédiés au stockage, aux travaux d'entretien et de réparations, ainsi que des sanitaires et des vestiaires pour le personnel. Les espaces extérieurs comprendront une aire de lavage pour les véhicules, des emplacements pour stocker les matériaux extérieurs (sel de déneigement, grave calcaire, pavés de grès, sable) et un composteur. Le terrain sera délimité par une haie de type bocager à essences locales pour garder un environnement végétal au bâtiment.

Montant des travaux HT, en euros	190 430
Subvention départementale (30%)	63 000

Création d'une aire de stationnement paysagère

La salle des fêtes dispose d'une aire de stationnement, d'une quinzaine de places, qui ne répond plus à la demande de stationnement et contraint les visiteurs à garer leur véhicule dans la rue. Lors des manifestations importantes la commune met à disposition un champ non aménagé.

Le projet prévoit de créer une aire de stationnement paysagère reliée à la salle des fêtes par un cheminement piéton. Ce nouveau parking comprendra neuf places en sable stabilisé perméable et quinze places sur dalles en « evergreen » pour offrir un stationnement supplémentaire enherbé. Des arbres fruitiers seront plantés au droit et en prolongement de la zone de stationnement pour agrémenteer le site.

Montant des travaux HT, en euros	54 941
Subvention départementale (34,4%)	18 900

Aménagement d'un espace détente

La commune souhaite mettre à disposition de ses habitants un terrain multisports de 3200 m² à proximité de la salle des fêtes. Ce nouvel équipement sera implanté sur une plaine à usage de sports et loisirs. La commune envisage à terme de développer le site en créant une aire de jeux pour les enfants ainsi qu'un parcours de santé (hors financement contrat rural).

Montant des travaux HT, en euros	66 530
Subvention départementale (34,7%)	23 100

V- Proposition de décision

Les projets de la commune de GRESSEY approuvés par **la délibération du conseil municipal du 5 novembre 2012**, sont conformes au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 300 000 euros HT financés au taux de **35%** **soit une subvention totale du département des Yvelines de 105 000 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA COMMUNE DE GRESSEY (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné des travaux	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la Région	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Construction d'un atelier municipal	190 430	180 000	63 000	81 000	46 430	2014
			33%	42,5%	24,5%	
2- Création d'une aire de stationnement paysagère	54 941	54 000	18 900	24 300	11 741	2014
			34,4%	44,2 %	21,4%	
3- Aménagement d'un espace détente	66 530	66 000	23 100	29 700	13 730	2014
			34,7 %	44,6 %	20,7%	
TOTAUX	311 901	300 000	105 000	135 000	71 901	

CONTRAT RURAL DE GUITRANCOURT

(3^{ème} contrat rural)

I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 732 hectares.

Localisation de la collectivité : au nord du département dans le canton de Limay

Population : 650 habitants (RP 2009 population totale)

Evolution depuis 1999-2009 : +5% (pop. RGP 99 : 619 habitants)

Solde migratoire 1999-2008 : - 4 %

Logements : 247 logements en 2008

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 2 logements

II- Environnement de la collectivité

Le POS approuvé le 22 novembre 1982 et modifié le 6 mars 2001 a pour objectif de modérer le développement en limitant la croissance urbaine.

SDADEY : La commune est située dans le territoire à dominante rurale.

SDEN : Les préconisations portent sur la protection et la mise en valeur des espaces naturels par l'affirmation des fonctions suivantes :

- espace de loisirs et d'intérêt paysager au nord de la commune (notamment sur le Bois des Moussus, propriété départementale),

- coupure verte et de maîtrise des fronts urbains au sud de la commune,

- agricole pour les terres cultivées entourant le centre bourg.

EPCI : A compter du 1^{er} janvier 2013, la commune sera membre de la nouvelle communauté de communes de Coteaux du Vexin.

EPFY : La commune n'a signé aucune convention foncière.

III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La commune souhaite réaménager la place du village où sont regroupées l'école, la mairie et l'église. Cette requalification d'espace public a pour vocation de valoriser le centre bourg en créant un îlot voué aux équipements, aux loisirs et aux jeux d'une part, et de sécuriser et ordonner les circulations piétonnes, vélos et automobiles d'autre part.

IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains.

Aménagement du parvis de la mairie

La mairie de Guitrancourt fait face à une place de 4200 m² protégée par un double alignement de tilleuls remarquables. Ces arbres marquent une limite avec la route et organisent un espace central protégé mais aujourd'hui peu qualifié.

La commune souhaite redonner un usage à cette place centrale située à proximité de la mairie, l'école et l'église et créer un lieu de convivialité. Le projet prévoit l'aménagement d'un parvis comprenant un escalier composé d'un enchaînement de marches petites ou longues qui à l'occasion pourront être utilisées comme gradins. Deux bancs en bois s'intégreront dans les marches en pierre. L'ensemble du site sera accessible à tous avec la mise en place de rampes.

Montant des travaux HT, en euros	395 028
Subvention départementale (5,3%)	21 000

Aménagement d'un parc public et d'un parking paysager

Dans la continuité du parvis de la mairie, la seconde partie de la place du village sera transformée pour créer un parc comprenant une aire de jeux pour les enfants. Le parking existant sera réaménagé avec la création de 17 places matérialisées dont deux places réservées pour les personnes à mobilité réduite. La requalification du site sera naturelle avec l'utilisation pour le parking de revêtements de sols permettant la récupération des eaux pluviales et des plantations arbustives variées et colorées mettant en valeur le site.

Montant des travaux HT, en euros	162 604
Subvention départementale (12,9%)	21 000

Restructuration de la mairie

Les locaux de la mairie étant devenus trop exigus, peu fonctionnels et inconfortables tant pour le personnel administratif que pour les usagers, la commune souhaite réhabiliter et restructurer l'ensemble du bâtiment y compris les anciens locaux de l'école élémentaire aujourd'hui vacants.

Le projet prévoit au rez-de-chaussée la création d'une salle du conseil, d'un espace accueil, de deux bureaux pour le secrétariat et le maire, d'une salle de réunion, de sanitaires, d'un espace restauration pour le personnel et d'un local archives. Par ailleurs, une salle disposant d'un accès indépendant sera mise à la disposition des associations. Au premier niveau, une garderie accessible par une passerelle extérieure reliée au groupe scolaire sera également créée.

Le programme de travaux prend en compte la réglementation en vigueur en matière d'accessibilité puisque tous les locaux seront de plain pied et accessibles directement depuis la place de la Mairie réaménagée. Pour réduire les consommations énergétiques un chauffage performant sera mis en place et les menuiseries extérieures seront remplacées. Enfin, pour redonner une unité architecturale à l'ensemble des bâtiments les façades seront rénovées.

Montant des travaux HT, en euros	754 060
Subvention départementale (8,4%)	63 000

V- Proposition de décision

Les projets de la commune de GUITRANCOURT approuvés par **la délibération du conseil municipal du 29 novembre 2012**, sont conformes au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 300 000 euros HT financés au taux de **35%** soit une **subvention totale du département des Yvelines de 105 000 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA COMMUNE DE GUTTRANCOURT (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné des travaux	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la Région	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Aménagement du parvis de la mairie	395 028	60 000	21 000	27 000	347 028	2014
			5,3%	6,8%	87,9%	
2- Aménagement d'un parc public et d'un parking paysager	162 604	60 000	21 000	27 000	114 604	2014
			12,9 %	16,6 %	70,5%	
3- Restructuration de la mairie	754 060	180 000	63 000	81 000	610 060	2013
			8,4 %	10,7 %	80,9%	
TOTAUX	1 311 692	300 000	105 000	135 000	1 071 692	

CONTRAT RURAL DE PRUNAY EN YVELINES

(3^{ème} contrat rural)

I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 2 695 hectares.

Localisation de la collectivité : au sud du département dans le canton de Saint Arnoult-en-Yvelines

Population : 826 habitants (RP 2009 population totale)

Evolution depuis 1999-2009 : - 5% (pop. RGP 99 : 869 habitants)

Solde migratoire 1999-2008 : - 10 %

Logements : 358 logements en 2008

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 1 logement

II- Environnement de la collectivité

Le PLU approuvé le 12 mars 2004 a pour objectif de suivre un développement modéré pour conserver le caractère rural de la commune.

SDADEY : La commune est située dans le territoire à dominante rurale.

SDEN : Les préconisations portent sur la protection et la mise en valeur des espaces naturels par l'affirmation des fonctions suivantes :

- récréative pour le Grand Parc des Faures,
- paysagère pour les franges boisées entre le château des Faures et la RN10,
- agricole entre le rue du Perray et le vallon de la « pente aux bois » à proximité du centre bourg.

EPCI : La commune est membre de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines.

EPFY : La commune n'a signé aucune convention foncière.

III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La commune dispose d'une école, d'une bibliothèque, d'un local associatif, de terrains de sport et d'une salle polyvalente. Le précédent contrat portait sur l'aménagement d'espaces publics et la mise aux normes de la salle polyvalente. La commune souhaite conforter son offre de services au regard de l'évolution des besoins des usagers.

IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains, dans le cadre de conventions d'accompagnement.

Création d'un espace de rencontres

La commune dispose d'une salle polyvalente qui s'avère trop petite pour accueillir les manifestations municipales et associatives. Elle souhaite construire un nouvel espace de rencontres et utiliser l'ancienne salle pour les activités périscolaires.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 280 m², situé en périphérie du bourg et accessible depuis le centre par une sente piétonne. Il sera composé d'une salle polyvalente de 200 m² comprenant une scène et d'une capacité d'accueil de 190 places. Une seconde tranche de travaux (hors financement contrat rural) sera réalisée ultérieurement et comprendra une extension de 130 m² destinée à accueillir des loges, un office traiteur et des réserves.

Montant des travaux HT, en euros	566 000
Subvention départementale (11%)	63 000

Aménagement d'une médiathèque

Le local de 30 m² qui accueille la médiathèque n'est plus adapté compte tenu de son exigüité et de son accessibilité. La commune souhaite transférer cet équipement au rez-de-chaussée d'une ancienne grange située en centre bourg qui par ailleurs, accueillera cinq nouveaux logements à loyers intermédiaires (financement hors contrat rural). L'espace dédié à la bibliothèque-médiathèque sera d'environ 100 m².

Les travaux porteront sur la réhabilitation du bâtiment avec notamment la création d'ouvertures extérieures en double vitrage, l'installation de sanitaires et la reprise des installations électriques et de chauffage.

Montant des travaux HT, en euros	146 000
Subvention départementale (23%)	33 250

Aménagement d'un clos paysagé (hameau de Gourville)

Dans le hameau de Gourville, à l'angle des rues de Rochefort et Nougnette, des travaux de réfection de la voirie et d'enfouissement des réseaux aériens ont été réalisés. Par ailleurs, abris-bus destiné au ramassage scolaire a été implanté. La commune souhaite compléter cet aménagement par le paysagement d'un délaissé de 285 m².

Le projet prévoit de réaliser un clos paysagé avec un mur en pierre de pays en continuité des clôtures du hameau et se poursuivant par un alignement de cinq arbres de hautes tiges le long de la rue de Rochefort. Les espaces verts seront traités avec des plants de type prairie pour limiter l'arrosage et l'entretien. Une aire de détente sera aménagée avec l'implantation de bancs.

Montant des travaux HT, en euros	43 000
Subvention départementale (20%)	8 750

V- Proposition de décision

Les projets de la commune de PRUNAY EN YVELINES approuvés par **la délibération du conseil municipal du 19 juin 2012**, sont conformes au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 300 000 euros HT financés au taux de **35%** soit une subvention totale du département des Yvelines de **105 000 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA COMMUNE DE PRUNAY EN YVELINES (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné des travaux	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la Région	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Création d'un espace de rencontres	566 000	180 000	63 000	81 000	422 000	2014
			11 %	14 %	75 %	
2- Aménagement d'une médiathèque	146 000	95 000	33 250	42 750	70 000	2013
			23 %	29 %	48%	
3- Aménagement d'un clos paysagé (hameau de Gourville)	43 000	25 000	8 750	11 250	23 000	2013
			20 %	26 %	54%	
TOTAUX	755 000	300 000	105 000	135 000	515 000	

Un récapitulatif financier des trois contrats ruraux décrits dans les fiches précédentes vous est proposé ci-dessous :

**RECAPITULATIF DES CONTRATS RURAUX
ECHEANCIER CONTRACTUEL (en euros)**

Maître d'ouvrage	Montant proposé HT	Montant retenu HT	Montant de la subvention	2012	2013	2014	2015	2016
GRESSEY	311 901	300 000	105 000	0	0	105 000	0	0
GUITRANCOURT	1 311 692	300 000	105 000	0	0	105 000	0	0
PRUNAY EN YVELINES	755 000	300 000	105 000	0	42 000	63 000	0	0
TOTAL	2 379 348	900 000	315 000	0	42 000	273 000	0	0

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE VERSEMENT (en euros)

Maître d'ouvrage	Montant proposé HT	Montant retenu HT	Montant de la subvention	2012	2013	2014	2015	2016
GRESSEY	311 901	300 000	105 000	-	-	52 500	52 500	-
GUITRANCOURT	1 311 692	300 000	105 000	-	-	31 500	73 500	-
PRUNAY EN YVELINES	755 000	300 000	105 000	-	21 000	52 500	31 500	-
TOTAL	2 379 348	900 000	315 000	-	21 000	136 500	157 500	-

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :